BELGIQUE – BELGIË
P.P. - P.B.
1099 BRUXELLES X
BC31061

NUMÉRO D'AGRÉMENT
P904048

BIMESTRIEL DU GRACQ
LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL
Janvier – Février 2013
04

GRACQ mag

Association ⇨
Le vélo au salon de l'auto
p.4

Wallonie ⇨
Vers un nouveau balisage
p.6

Assurance ⇨
Votre couverture en protection juridique
p.12

À vous de jouer ! ⇨
30 km/h – Redonnons vie à nos rues !
p.16

GRACQ
LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL

Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens est une association sans but lucratif et sans appartenance politique dont l'objectif principal est la promotion du vélo comme moyen de déplacement.
Notre démarche vise à créer les conditions pour que toute personne souhaitant se déplacer à vélo puisse le faire dans les meilleures conditions.

PRÉSIDENT
Mathieu De Backer
—
PRÉSIDENT D'HONNEUR
Bernard Dehaye
—
Le bulletin de liaison GRACQ Mag est publié six fois par ans. Sauf mention expresse, la reproduction des articles est bienvenue, à condition de citer la source.
—
MISE EN PAGE
In-Octavo : pe@inoctavo.be
—
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Florine Cuignet : mag@gracq.org
—
NOS PARTENAIRES
Fietsersbond · ECF European Cyclists' Federation · Pro Velo
NOS SOUTIENS
Wallonie · Banque Triodos La banque durable
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service de l'Éducation permanente.
Imprimé sur papier recyclé

Vous souhaitez collaborer à la rédaction de votre magazine ? Nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouvelles plumes ! Contactez le secrétariat de rédaction du GRACQ Mag.

PHOTO DE COUVERTURE : © AMSTERDAMIZED

Édito ⇨

Regarder en arrière, pour mieux aller de l'avant

À l'heure d'écrire ces lignes, le cap de 2013 n'est pas encore franchi… mais il s'approche doucement. C'est le moment de jeter un œil dans le rétroviseur et de faire le bilan de 2012.

Dans les locales, cette année aura été marquée par la sensibilisation des candidat-e-s aux élections communales. De mémorandums en débats, en passant par les balades guidées à vélo, vous avez rivalisé d'imagination et d'énergie pour faire en sorte que les prochaines majorités intègrent le « réflexe vélo » dans leurs politiques des six années à venir. Si les militant-e-s du GRACQ ont désormais souvent affaire à des oreilles attentives, il n'en reste pas moins qu'il faudra rester vigilants et veiller à ce que les promesses se transforment en actes effectifs.

Au niveau wallon, ce fut l'envol du plan « Wallonie cyclable », avec des résultats déjà très concrets dans les dix communes retenues, comme la mise en place d'un système de vélo en libre-service à Namur. Les Brabançons, de leur côté, ont inauguré la liaison vélo, attendue depuis près de quinze ans, entre la N4 et l'E411 à Louvain-la-Neuve.

À Bruxelles aussi, les autorités régionales se rendent à l'évidence : il faut faire une vraie place au vélo. Les protestations lors de la suppression de la piste cyclable de la rue de la Loi créée durant la fermeture des tunnels ont contraint la ministre des Travaux publics à promettre la mise à l'étude d'un réaménagement de cette voirie importante de la capitale, mais aussi de la rue Belliard, autre autoroute urbaine. En outre, la Région a été la première à tester la nouvelle possibilité de tourne-à-droite pour les cyclistes, test qui devrait désormais se transformer en réalité ferme et définitive.

Tous ces signaux positifs ne sont toutefois que le fruit d'une action patiente et déterminée des militant-e-s du vélo : les déplacements actifs restent encore le parent pauvre des politiques de mobilité, il suffit d'analyser les budgets publics pour s'en rendre compte. Plus que jamais, il nous faut donc maintenir la pression.

Pour vous y aider, l'équipe du GRACQ poursuivra ses activités de soutien aux militant-e-s : une nouvelle session de formations est en cours, un dossier thématique sur l'intermodalité est en préparation, les rencontres de locales et assemblées générales participatives seront réitérées afin de favoriser le partage d'expériences… L'année qui débute s'annonce donc passionnante : qu'elle vous soit douce, couronnée de succès et partagée avec celles et ceux qui vous sont chers !

MATHIEU DE BACKER – PRÉSIDENT

Association ⇨

AG du 8 décembre : quelques échos

Belle participation à notre assemblée générale (AG) du 8 décembre dernier à Charleroi : les locaux d'Espace Environnement se sont avérés un peu justes pour contenir la bonne cinquantaine de participants.

L'assemblée est entrée directement dans le vif du sujet avec une présentation de la locale de Charleroi. Structurée de manière impressionnante, elle a fort à faire pour garder le cap : le vélo à Charleroi est perçu comme un outil sportif ou de loisir, mais pas comme un véritable moyen de déplacement. La locale doit donc exercer son travail de pression dans un contexte défavorable. À titre d'exemple, les règles de sécurité édictées par la zone de police pour transformer un sens unique en sens unique limité (SUL) sont tellement drastiques que pratiquement aucune rue n'est appropriée. Les discussions à ce sujet ont permis d'établir une stratégie basée sur l'échange de bonnes pratiques entre les zones de police de Mons, La Louvière et Charleroi, les deux premières ayant été particulièrement pro-actives pour la mise en œuvre de SUL.

Place ensuite à la proposition de programme d'activités 2013, bien chargé en cette année charnière de mi-contrat programme en éducation permanente. Soulignons toute une série d'initiatives pour renforcer la base active de l'association, une multitude d'actions de lobbying allant de la poursuite de la campagne « Ville 30 » et de l'initiative citoyenne européenne à la valorisation du tout récent tourne-à-droite cycliste. Sans oublier l'importance d'une relance des nouvelles majorités communales concernant les revendications reprises dans nos mémorandums. L'année 2013 verra aussi paraître un rapport d'activités bien léché qui permettra de mieux faire connaître les actions portées par notre association.

Étude GRACQ - Pro Velo

L'après-midi était consacrée à un sujet que beaucoup attendaient avec impatience : l'étude de faisabilité du rapprochement du GRACQ et de Pro Velo. Le directeur du STICS, en charge de cette étude, était présent pour détailler le processus et son état d'avancement. La plupart des acteurs ont été consultés, y compris les représentants des cabinets et administrations en charge de nos subventions régionales. Après analyse et synthèse de ces entretiens, débutera la seconde phase qui portera sur l'analyse de la faisabilité technique. Les documents seront transmis aux membres de l'AG, et une décision concernant l'orientation de la poursuite de l'étude fera l'objet d'une AG extraordinaire qui devrait prendre place avant la traditionnelle AG ordinaire du 16 mars 2013. Deux rendez-vous à ne pas manquer !

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous dans la rubrique « AG » sur l'intranet de notre site !

PARMI LES PRÉ-OCCUPATIONS À CHARLEROI, LA QUESTION DES SUL : LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ÉDICTÉES PAR LA ZONE DE POLICE SONT TELLEMENT STRICTES QU'IL EST PRESQUE IMPOSSIBLE DE TRANSFORMER UN SENS UNIQUE EN SUL !
LES DISCUSSIONS AVEC L'ASSEMBLÉE ONT DÉGAGÉ UNE PISTE : UN ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES AVEC LES ZONES DE POLICE DE MONS ET DE LA LOUVIÈRE, BONNES ÉLÈVES EN LA MATIÈRE.

Du côté du CA...

Voici un nouveau visage au sein de notre conseil d'administration : celui de Claudine Lienard. Notre nouvelle administratrice se propose de porter la question du genre et de la mobilité au sein de ce CA, aux réunions duquel elle a déjà été invitée durant l'année 2012. Et de ce point de vue, son élection est relativement emblématique puisqu'elle nous permet d'attendre le quota minimal de représentantes féminines (défini dans le règlement d'ordre intérieur), ainsi que de renforcer la représentation des Wallons. Car il faut savoir que Claudine est également responsable de la locale de Rebecq, ainsi qu'une membre active de la régionale wallonne.

Association ⇨

Le vélo s'invite au salon de l'auto

Du 11 au 14 janvier, le vélo a pris ses quartiers au salon de l'auto (plus précisément au « Salon des Utilitaires Légers, Véhicules de Loisirs et Motos »). Face au succès croissant de ce mode de déplacement, la FEBIAC avait en effet décidé de lui réserver tout un palais, sous la dénomination « Vélo & co ». Et il n'a pas été uniquement question de sport ou de loisir : le vélo a également été abordé sous l'angle de la mobilité et de la mode, notamment avec l'organisation d'une parade « My look, My bicycle ! ».

© J.M. DELFORGE

Greenwashing ou réelle prise de conscience ? Le GRACQ et le Fietsersbond, conviés à prendre part à l'événement, ont saisi la balle au bond ! Militer pour le vélo utilitaire au salon de l'auto, tout un symbole ! Nos deux associations ont également souhaité intervenir dans le cadre du colloque vélo annuel, que Bruxelles Mobilité organisait en plein salon.

« Mixité/séparation: un débat qui n'a pas (encore) lieu d'être »

À Bruxelles comme en Wallonie, lors de la conception d'infrastructures routières, se pose régulièrement la question de la cohabitation des différents modes de transport sur la voirie. Notre association a présenté des exemples tirés de deux voyages d'étude : alors que les Pays-Bas ont opté pour une séparation quasi systématique des cyclistes et des automobilistes, la Suisse a davantage tendance à favoriser la mixité. Quelle philosophie appliquer chez nous ? Eh bien le débat n'a pas vraiment lieu d'être, comme nous avons tenu à le souligner. Du moins pas tant que nos politiques refuseront de prendre les mesures nécessaires à une réduction drastique du trafic automobile, car le développement du vélo – mais aussi de la marche ou des transports publics – ne peut se faire sans toucher à la place de la voiture. *Élémentaire, mon cher Watson !* En plein salon de l'auto, nous espérons que le message est passé ! ⬢

Région de Bruxelles-Capitale ⇨

Comité d'usagers *Villo!* : épisode 2

L'été dernier, une évaluation de différents systèmes de vélos en libre-service (VLS) européens a classé *Villo!* à la troisième place, parmi quarante candidats. Néanmoins, le système peut être optimisé, et c'est précisément le rôle du comité d'usagers *Villo!*

La seconde réunion de ce comité s'est tenue en novembre dernier. Certaines remarques formulées lors de la précédente réunion ont été prises en compte : meilleure gestion des vélos défectueux, meilleure régulation des stations, sensibilisation des régulateurs au respect des infrastructures cyclables… Mais un point noir semble toujours subsister : la communication entre l'opérateur JCDecaux et les usagers, malgré les nouvelles fonctionnalités de l'application « All Bikes Now » et une page Facebook dynamique.

JCDecaux a également annoncé l'apparition de trente stations « V+ ! » : pour tout vélo déposé à l'une de ces stations bonus, situées sur les hauteurs, le compte de l'utilisateur sera crédité de dix minutes d'utilisation gratuites supplémentaires. Cette mesure devrait résoudre – en partie – le problème d'équilibrage des stations.

Enfin, s'il n'apparaît pas envisageable sur un plan financier de « lier » les abonnements des VLS bruxellois et namurois, une solution de type « parrainage » d'un système à l'autre pourrait être envisagée. À suivre… ⬢

© DONNR MB

Le B23, pour les feux de chantier aussi ?

N'avez-vous jamais été agacé d'être arrêté au feu rouge installé à l'entrée d'un chantier où la signalisation lumineuse donne alternativement le passage dans chaque sens ? Bien souvent, si la largeur du goulet ne permet pas à deux voitures de se croiser, le croisement d'un cycliste et d'une voiture ne pose pas de problème.

Une telle signalisation est installée quand le passage étroit est un peu long ou si deux automobilistes sur le point d'y entrer ne peuvent pas se voir. Le cycliste n'est pas pris en compte dans ce système qui est gênant et dangereux pour trois raisons :

> au feu rouge, le cycliste prendra la tête, démarrera le premier et devra se tenir au milieu du passage étroit pour ne pas être dépassé au mépris de la sécurité ; il peut même arriver qu'au-delà du goulet, le cycliste doive rester « dans le chemin » en croisant les voitures immobilisées au feu rouge ; les automobilistes qui le suivent risquent de s'impatienter ;

> la temporisation des feux est prévue pour la vitesse des voitures et non pour celle des vélos : un cycliste pourra se trouver en face des voitures arrivant en sens inverse et qui viennent de recevoir le feu vert ; il ne manquera pas d'automobiliste vindicatif pour croire que le cycliste a brulé le feu rouge ;

> le cycliste prend peu de place et la plupart du temps pourra se ranger pour croiser si nécessaire.

Comment améliorer la situation pour le cycliste ? Eurêka ! Il suffit de placer un B23… Souvenons-nous : il s'agit du nouveau panneau qui permet au cycliste de franchir le feu rouge pour aller tout droit à condition de céder le passage aux autres usagers. Pour que cette solution ne reste pas lettre morte, il faut que le règlement du gestionnaire rende obligatoire le placement de ce panneau à côté des feux alternatifs de chantier. Le cycliste pourra alors passer en tous temps.

Une telle mesure contribue-t-elle à la sécurité ? Sans aucun doute car elle répond aux problèmes évoqués ci-dessus. Sans compter que, comme dans un sens unique limité, il est finalement plus sécurisant pour un cycliste de croiser l'automobiliste plutôt que d'être dépassé.

Il n'y a pas que les chantiers qui présentent des passages étroits. C'est aussi le cas de tunnels un peu anciens, construits à une époque où les véhicules étaient bien moins nombreux qu'aujourd'hui. À cet égard, les Bruxellois connaissent bien le passage rue Gray sous le chemin de fer à Ixelles.

P. DEGAND

Feu vert pour le tourne-à-droite

L'institut belge pour la sécurité routière (IBSR) a récemment confirmé que le tourne-à-droite (ou le « va tout droit ») cycliste au feu rouge n'engendrait pas de problème de sécurité supplémentaire. Il est donc prévu que les panneaux B22 et B23, qui étaient en test depuis le mois de juin dans dix endroits de la capitale, soient apposés dans d'autres carrefours présentant une configuration identique (uniquement là où le cycliste ne s'insère pas dans un flux automobile). Côté wallon, rien d'officiel encore concernant l'adoption du tourne-à-droite cycliste mais on peut espérer que les conclusions de l'IBSR seront en mesure de dissoudre les dernières craintes qui pourraient subsister vis-à-vis de la mesure.

Wallonie ⇨

Vers un nouveau balisage pour les cyclistes ?

En 2011, à l'initiative du ministre Henry, le gouvernement wallon a institué une « commission régionale vélo ». Supervisée par Chantal Jacobs, la « Madame vélo » wallonne, cette commission s'est installée dans la foulée de la réalisation du Schéma Directeur Cyclable Wallon (SDCW) en regroupant notamment des représentants du Service Public de Wallonie (SPW) et des associations cyclistes. L'heure est venue de faire le point sur l'un des trois groupes de travail de cette commission, celui consacré à la promotion du RAVeL et du vélotourisme. Quatre documents, fruits du travail de ce groupe, ont été finalisés et sont en voie d'être approuvés par la commission.

Des critères de sélection d'un itinéraire cyclable touristique

Le groupe de travail est composé de membres du SPW et du Commissariat Général au Tourisme (CGT) ainsi que de représentants de Pro Velo, de Rando-Vélo, de Chemins du Rail et du GRACQ. La première tâche a été de définir des critères de sélection d'un itinéraire touristique. Ces itinéraires doivent être à la fois sécurisants, attractifs et conviviaux, et pour chacun de ces aspects, des recommandations ont été formulées. Trois niveaux d'itinéraires ont été relevés : les itinéraires à longue distance, les boucles à thème et les réseaux à points-nœuds. Comme plusieurs de ces réseaux sont en voie d'être réalisés (Wallonie picarde, Brabant wallon et réseau des vergers au nord-est de Liège), le groupe de travail s'est d'abord penché sur cette problématique.

Les réseaux à points-nœuds

Deux documents portant sur les réseaux à points-nœuds ont été élaborés : des recommandations de base et un cahier de normes mentionnant notamment le type de balises qui devront être mises en place : il s'agissait d'uniformiser les pratiques en donnant des règles bien précises. Dorénavant, les panneaux points-nœuds de la Wallonie seront verts et blancs avec une forme identique. Le premier réseau à devoir être mis en place avec ces balises devrait être celui de la Wallonie picarde.

Les itinéraires régionaux à longue distance

Le quatrième document élaboré par le groupe de travail présente dix itinéraires traversant toute la Wallonie. Ces itinéraires empruntent évidemment beaucoup les RAVeL et rejoignent les villes et grands sites touristiques. Il est basé sur les itinéraires repris dans le SDCW et reprend les EuroVelo 3 et 5.

Le groupe s'est également penché sur le balisage directionnel cyclable des itinéraires à longue distance et a remis en question l'utilisation généralisée sur les RAVeL des plaques bleues F34B2. Le bleu utilisé sur ces plaques est la couleur utilisée également pour le balisage directionnel des automobilistes, ce qui est contraire à ce qui se fait dans d'autres pays : le balisage pour cyclistes devrait avoir une autre couleur ! Le groupe se penche donc actuellement sur un cahier des normes relatives au balisage cycliste.

B. GABRIEL

Balisage : l'exemple suisse.

Wallonie ⇨

Signalement de problèmes : bientôt un outil en ligne ?

© KTESH

Certains cyclistes samaritains ne manquent pas de signaler à leur commune les problèmes qu'ils rencontrent sur leurs trajets à vélo : marquage effacé, panneau manquant, trou dans la route, revêtement insatisfaisant et même les gros points noirs. Cependant aucun canal de communication formel n'existe vraiment pour le faire. Cela se résume donc souvent à un échange de courriels, de coups de fil, parfois encore de courriers postaux qui ne permettent pas un suivi efficace de la situation par tous.

Le simple citoyen, qui lui ne connaît pas les rouages de l'administration, est encore plus démuni pour faire de même. C'est pourquoi l'idée d'un outil pratique et participatif de signalement de problèmes vélo pour tous, sur Internet, fait son chemin en Europe depuis un certain temps. On trouve en Hollande, en Allemagne, en Finlande de très bons sites de signalement de problèmes, qui transmettent les signalements aux autorités concernées et qui permettent de visualiser sur une carte le suivi de la résolution des problèmes rapportés.

Le GRACQ a lui aussi une certaine expertise dans ce genre d'outils car nous proposons déjà depuis plusieurs années un formulaire de signalement sur notre site (en mode texte et limité à certaines communes où nous sommes présents). Des bénévoles de l'association sont allés plus loin encore en lançant, à Mons, un prototype de signalement avec visualisation des problèmes sur une carte !

Forts de notre expérience, nous sommes chargés par la Région wallonne de développer en 2013 un système de signalement de problèmes vélo, adapté à la Wallonie. Ce système sera géré par notre association, en collaboration avec le SPW et les communes concernées. Car pour la bonne résolution des problèmes signalés, nous avons besoin de l'intervention des pouvoirs publics (gestionnaires de voirie communaux et régionaux, par exemple).

Le système sera testé dès le printemps, dans deux communes pilotes wallonnes. Si ces tests sont concluants, c'est-à-dire si les problèmes signalés par les cyclistes sont pertinents et si les communes concernées et les directions des routes régionales les traitent dans un temps raisonnable, alors il pourrait s'étendre à beaucoup d'autres communes wallonnes. Et, qui sait, peut-être couvrir un jour toute la Wallonie ?

Le meldsysteem néerlandais.

meldsysteem.nederlandfietsland.nl
www.mobielvlaanderen.be/mf/
www.fillthathole.org.uk

Wallonie ⇨

Radars et vitesse : Di Antonio met les points sur les « i »

« *Il ne faut pas déresponsabiliser les usagers de la route sur leurs comportements en proposant une adaptation des limitations de vitesse aux vitesses pratiquées par ceux-ci.* » On peut dire que la réponse du ministre wallon des Travaux publics Carlo Di Antonio aux déclarations de Touring est très claire. Le ministre a aussi tenu à rappeler que les radars ne servaient pas à remplir les caisses de la Wallonie mais bien à sauver des vies : d'une part en assurant un meilleur respect des limitations de vitesse, d'autre part en alimentant le Fonds de sécurité routière, utilisé pour mener des actions concrètes.

© FREEFOTO.COM

Mais ce que nous retiendrons surtout, c'est que Carlo Di Antonio dénonce l'esprit du « tout pour la voiture » qui a prévalu dans le passé et appuie la nécessaire adaptation des limitations de vitesse aux nouvelles infrastructures routières. Quand on sait que la réduction des vitesses constitue un enjeu majeur pour le développement du vélo, ces déclarations ne peuvent que réjouir la communauté cycliste !

Wallonie ⇨

Bulletins « vélo » : neuf ans déjà !

Pour la neuvième année consécutive, les groupes locaux du GRACQ de Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain ont remis à leurs échevins respectifs le « bulletin vélo » le dimanche 28 octobre. Réunis au sein du même PICM (plan intercommunal de mobilité), les cyclistes évaluent annuellement la politique cyclable des communes dans lesquelles ils vivent, travaillent et pédalent !

En 2004, seule une commune sur les cinq avait un bulletin juste au-dessus de 50%. C'était Gembloux, suivie par Perwez à 46%. Suivaient alors les «mauvais élèves» qu'étaient Walhain (28%), Chastre (25%) et Sombreffe (20%). En 2012, cela commence enfin à faire un peu sérieux de s'occuper de vélos et de cyclistes. Walhain (71%) et Gembloux (70%) sont devenues de réelles communes cyclables en bonne partie grâce au dynamisme de leurs échevins et des conseillers en mobilité ! Ces deux communes ont par ailleurs été retenues comme communes pilotes dans le cadre du plan « Wallonie cyclable ». Beaucoup de choses ont été planifiées en 2012 et seront réalisées en 2013. Viennent ensuite Perwez (62%), Chastre (41%) et Sombreffe qui redescend dans le classement (30%), les cyclistes ayant été complètement négligés ces dernières années.

Les cyclistes n'évaluent pas que des réalisations ou des politiques, mais apprécient aussi la manière avec laquelle le vélo est abordé dans la commune. À Gembloux, et plus récemment à Walhain, le vélo est abordé de manière transversale dans les différents échevinats et compétences. Il n'y a pas que les échevins des Travaux ou de la Mobilité qui se préoccupent des cyclistes... Il s'agit maintenant que tous les services et échevinats tiennent compte du vélo et des cyclistes dans leurs politiques. Ainsi, quand une activité est prévue, on verra comment le vélo peut être promu, intégré et utilisé... Quand une école se préoccupe de mobilité et de sécurité routière, les enfants sont formés et accompagnés, les vélos ont un stationnement sécurisé et protégé à leur arrivée à l'école et on parlera de tout cela dans le bulletin communal.

Si l'on veut que, demain, la part des déplacements à vélo augmente dans nos communes, ils faut que les cyclistes se manifestent toujours plus nombreux auprès des administrations (communales et autres) pour réclamer des politiques, des aménagements et des manières de faire favorisant l'utilisation du vélo en tant que moyen de déplacement bon marché, non polluant, bon pour la santé et convivial !

D. RYCKMANS

www.gracq.org/chastre

AU TRAVERS DE CET OUTIL, LES LOCALES ÉVALUENT ÉGALEMENT COMMENT LA QUESTION DU VÉLO EST TRAITÉE DE MANIÈRE TRANSVERSALE DANS LES DIFFÉRENTS ÉCHEVINATS ET COMPÉTENCES. CETTE PROBLÉMATIQUE N'EST PAS UNIQUEMENT DU RESSORT DE L'ÉCHEVIN DES TRAVAUX OU DE CELUI DE LA MOBILITÉ !

Une grille d'analyse en sept chapitres

Pour la réalisation de ce bulletin, les Gracquistes se basent sur une grille établie par Pro Velo il y a près de quinze ans. Cette grille tient sur une feuille A4 et contient sept chapitres : il s'agit d'évaluer ce que les communes font (ou ne font pas !) en matière de planification et concertation, d'aménagements, de stationnements, d'encouragement à l'utilisation du vélo par le personnel communal, d'éducation au vélo (par exemple dans les écoles communales), d'information et de promotion du vélo et enfin de mise à disposition, d'utilisation du vélo lors d'événements sur la commune.

Mouscron ⇨

Testez les SUL en nocturne !

En complément de l'action éclairage, notre locale du GRACQ a organisé le vendredi 9 novembre une balade nocturne empruntant un maximum de sens uniques limités (SUL) dans le centre-ville de Mouscron. Deux objectifs majeurs : expliquer aux participants comment rouler dans les SUL et maintenir la pression sur la commune pour la concrétisation de SUL prévus de longue date.

Une communication importante a entouré l'événement : articles de presse, affiches, folders, courriels et réseaux sociaux invitaient les cyclistes à nous rejoindre équipés d'un gilet fluo et d'un bon éclairage. Bonne surprise : septante-neuf cyclistes, dont de nombreuses familles, ont répondu à notre appel et nous ont rejoints au départ de la balade, sous une tonnelle à la Grand-Place. Afin de rendre notre action encore plus lumineuse, nous avons distribué aux cinquante premiers participants un cadeau original : un éclairage LED très coloré, qui se monte rapidement sur les rayons sans aucun outil. Nous ne sommes pas passés inaperçus : du bleu, du rouge, du vert ! Par groupes de dix cyclistes accompagnés de membres du GRACQ, nous avons sillonné les rues de Mouscron. Les cyclistes ont ainsi découvert la suppression d'une bordure réalisée dernièrement après trois ans de tractations !

La convivialité était également au rendez-vous : au bout de trois kilomètres et vingt minutes d'effort, vin chaud et jus de fruit récompensaient les cyclistes ravis de notre initiative. Largement commentée dans la presse écrite et à la télé locale, notre action fut une réussite. Cependant, d'autres actions seront encore nécessaires afin d'accélérer la mise en place des SUL dans notre commune et changer les mentalités des autres usagers de la route.

E. BONNAVE

Eupen ⇨

Le GRACQ, à Eupen aussi !

L'histoire du GRACQ à Eupen date déjà de 1996. C'est à ce moment que quelques cyclistes eupenois décident de créer une locale. Malheureusement, cela ne démarre pas bien et il faut attendre octobre 2010 pour voir naître un nouveau groupe cyclistes à Eupen. Ce groupe se nomme *Radschlag* (= conseil cycliste).

Les premiers pas se font à la journée de la mobilité à Eupen, à l'occasion de la Semaine de la Mobilité. Le groupe, en association avec le GRACQ – Ost Belgien, est présent avec un stand et fait de la promo pour le vélo. Le but est de recevoir des propositions d'itinéraires cyclables sûrs pour lier les différents quartiers au centre-ville. Une exposition photo avec de bons exemples d'aménagements cyclables est présentée au stand.

C'est en 2012 que le groupe *Radschlag* décide de devenir une vraie locale du GRACQ. Les actions se multiplient, le groupe se réunit une fois par mois. Le mémorandum pour les élections communales est traduit en allemand et envoyé à tous les partis politiques. Lors de l'inauguration de la partie terminée de la nouvelle zone de rencontre au centre-ville d'Eupen, le groupe est de nouveau présent. Les responsables politiques sont contactés pour les emplacements des range-vélos dans cette zone. Les résultats de l'enquête menée lors de la journée de la mobilité en 2011 sont présentés au public à l'occasion de l'édition 2012 de l'événement.

Cette année, il a été demandé aux cyclistes de proposer des itinéraires pour lier les lignes RAVeL au centre d'Eupen. Parmi les participants, quatre cyclistes tirés au sort ont reçu un prix offert par nos sponsors. Des prix qui ont été remis à l'occasion d'une conférence de presse le 7 novembre dernier, lors de la présentation de la campagne « éclairage » à laquelle le GRACQ d'Eupen n'a pas manqué de participer.

A. FRANÇOIS

Gembloux ➪

Chroniques de la vie extraordinaire d'une locale

LA LOCALE DE GEMBLOUX A PROPOSÉ AUX CANDIDATS UNE CHARTE VISANT À PÉRENNISER LA POLITIQUE CYCLABLE DE LA VILLE AU-DELÀ DE LA PÉRIODE SUBSIDIÉE DANS LE CADRE DE « WALLONIE CYCLABLE ».

Jaunes ou orange fluo, blancs à l'avant et rouges à l'arrière, généralement casqués, ils sont partout... Les Gracquistes gembloutois se démultiplient comme les vélos sur les arceaux de plus en plus nombreux dans la cité des Couteliers. Aux activités désormais traditionnelles de second semestre (actions « éclairage » matin et soir à l'occasion du changement d'heure et remise du bulletin cycliste), se sont ajoutées deux activités plus exceptionnelles.

Tout d'abord, l'organisation d'une première action « Ville 30 » à proximité immédiate de l'école de Grand-Manil où la limitation de vitesse est trop peu respectée. En collaboration avec plusieurs parents et en bonne intelligence avec l'équipe éducative, les enfants ont pu sensibiliser les automobilistes à la présence de l'établissement et aux bonnes habitudes à acquérir. Malgré la pluie battante, le bilan en

© L. NAZÉ

est largement positif. L'expérience demande à être reproduite en d'autres lieux de la commune. La configuration du centre-ville se prêterait particulièrement bien à une zone 30 étendue comme nous le préconisons dans notre mémorandum.

2012 était aussi une année électorale. En amont des élections communales, sur la base du mémorandum général du GRACQ nourri d'exemples locaux et tentant de prioriser nos demandes, nous avons donc adressé un courrier aux différentes formations en lice. Gembloux est sélectionnée comme « ville cyclable pilote » par la Région et plusieurs projets sont annoncés. Aussi, nous avons proposé une charte visant à pérenniser dans le temps la politique cyclable de la Ville en poursuivant les efforts au-delà de la période subsidiée. Si les réponses furent plutôt positives, la signature officielle de cet engagement doit encore être formalisée. Plus d'infos dans un prochain numéro ?

Tant le mémorandum que le projet de charte peuvent être consultés sur la page web de notre locale !

GRACQ GEMBLOUX

www.gracq.org/gembloux

Education permanente ➪

Mobil'anim, animation sur les mobilités

Afin d'explorer la mobilité sous un angle nouveau, Cultures&Santé a conçu une animation à destination des professionnels du domaine social, culturel et de l'insertion socioprofessionnelle. Le but est d'élargir le champ de la mobilité pour éviter de catégoriser les individus. Chacun est amené à porter un regard sur ses ressources, sa mobilité et son impact, les freins et les moteurs de celle-ci. Collectivement, des leviers sont identifiés pour augmenter la capacité à être mobile, physiquement et virtuellement.

www.cultures-sante.be

Grande-Bretagne ⇨

Une « vélothèque » mobile

Que devient le principe de la bibliothèque quand on remplace les livres par des vélos ? La « Bicycle Library » ! Cette « vélothèque », aménagée dans un bus à double étage qui sillonne les artères londoniennes, propose à la location différents types de vélos : vélo-cargo, vélo électrique, vélo pliant, mini-vélo, pignon fixe... Mais ici, pas question de tester cinq minutes un vélo sur le parking d'un vendeur avant d'opter rapidement pour l'acquisition ! Vous pouvez louer le vélo pour quelques jours ou quelques heures et bénéficier des conseils d'un expert passionné. Si vous n'êtes pas convaincu par le modèle essayé, cela ne vous en coûte que la location. Par contre, si vous êtes satisfait et optez pour un achat, il suffit de vous rendre chez un vélociste partenaire et les frais de location feront partie du prix d'achat. En plus de la location, la « Bicycle Library » regorge d'autres petits services : bibliothèque « vélo », vente d'accessoires et de vêtements cyclistes, atelier de réparation... Bref, un véritable vecteur de la culture « vélo » en ville !

France ⇨

Des amendes à tarif réduit pour les cyclistes

Depuis le 2 novembre dernier, à Strasbourg, les cyclistes verbalisés pour neuf infractions spécifiques (utilisation d'un téléphone en roulant, refus de priorité, non respect d'un feu rouge...) sont passibles d'une amende de 57 €. Jusqu'à présent, la police hésitait à sanctionner un cycliste pour ces infractions, en raison du coût disproportionné de l'amende. Désormais, les policiers peuvent donc délivrer des amendes minorées, davantage adaptées à la taille et à la dangerosité du véhicule. L'idée de cette mesure est « *d'expérimenter le principe d'acceptabilité des sanctions par une réponse pénale adaptée, en diminuant le montant de l'amende, contre un renforcement des contrôles-sanctions* ». L'association cycliste strasbourgeoise Cadr67 s'est déclarée favorable à ces amendes minorées, qui s'inscrivent dans la droite ligne du « code de la rue ».

www.net-iris.fr

Pays-Bas ⇨

Bientôt des pistes cyclables chauffées ?

Aux Pays-Bas, on fait du vélo par tous les temps. Mais les cyclistes néerlandais n'échappent pas à la rigueur de l'hiver : du verglas sur les pistes et « bardaf, c'est l'embardée ». Le verglas serait ainsi responsable de 7000 accidents supplémentaires par mois, selon les chiffres avancés par le Fietsersbond. Pour lutter contre ce problème, la ville de Zutphen souhaite développer des pistes cyclables chauffées. L'idée serait d'utiliser en hiver la chaleur solaire qui aurait été accumulée durant la belle saison. Le coût du kilomètre de piste chauffée est estimé entre 30.000 et 40.000 €, soit un prix équivalent à un nouveau revêtement... mais qui permettrait d'éviter les coûts considérables liés aux accidents provoqués par le gel.

© AMSTERDAMIZED

Assurance en protection juridique : ce que vous devez savoir...

Être membre du GRACQ, c'est soutenir le développement du vélo utilitaire, mais c'est également profiter de certains avantages liés à votre cotisation. Tous les membres de notre association bénéficient par exemple d'une couverture en protection juridique en tant que cyclistes. Peut-être vous demandez-vous en quoi consiste exactement cette assurance : si c'est le cas, vous trouverez ici les réponses à toutes vos questions !

La police d'assurance est souscrite auprès de la D.A.S., leader dans le secteur de la protection juridique : la majeure partie de son activité se situe dans le domaine du « trafic routier » (voiture, piéton, cycliste, passager...). Depuis maintenant de nombreuses années, la protection juridique « véhicule » D.A.S. prévoit automatiquement l'extension de la couverture à toute la famille comme piéton et cycliste.

La D.A.S., au contraire de certaines compagnies, fonctionne via un courtier en assurances, en l'occurrence Dédale SA. Il s'agit d'un intermédiaire entre vous et l'assurance, qui se charge d'examiner vos demandes, d'y répondre et de vous renseigner.

Suivant l'exemple du Fietsersbond, à quelques nuances près, le GRACQ s'est adressé à la D.A.S. pour offrir à tous ses adhérents en règle de cotisation une couverture « protection juridique » valable dans le cadre de l'utilisation d'un vélo (vie privée ou professionnelle). Il n'est pas inutile de rappeler que lorsque vous êtes affilié au GRACQ, cette assurance couvre tous les membres de votre ménage !

De quelle couverture bénéficiez-vous ?

La D.A.S. s'engage à prendre en charge les frais relatifs à la défense des intérêts des cyclistes adhérents (avocats, huissiers, experts, frais de justice) dans toute une série de cas.

> **Lors d'une poursuite au pénal pour infraction** aux lois, arrêtés, décrets et règlements résultant d'omissions, d'imprudences, de négligences ou de faits involontaires (sauf en cas de crime ou de crime correctionnalisé), la D.A.S. couvre votre défense au pénal. Cela s'applique également en cas d'infractions au code de la route accompagnées ou non d'un accident de roulage. Pour rappel, les cyclistes doivent se conformer entièrement au code de la route, l'infraction à ce dernier doit donc être fortuite. La faute grave peut également être couverte.

© IBSR

© FREEFOTO.COM

> **Dans le cadre du recours civil**, la D.A.S. fera tout son possible pour récupérer les indemnités auxquelles vous avez droit (dommage matériel, dommage corporel ou moral), suite à un litige extra-contractuel dont vous êtes la victime (par exemple si vous êtes renversé par un tiers). Cette notion va au-delà du concept d'accident ou d'accident de la route : l'assurance couvre par exemple la victime d'une agression sur la route. Cette garantie ne s'assortit pas d'une franchise ou d'un minimum litigieux, d'où la possibilité de récupérer auprès du responsable le dommage inférieur à la franchise de l'assurance « responsabilité civile » (environ 240 €).

> **Si le tiers responsable de votre dommage est déclaré insolvable**, la D.A.S. versera l'indemnité prévue par le tribunal avec un seuil d'intervention de 247,89 € et un montant maximal de 15.000 € Pour cette garantie, nous excluons la tentative de vol, le vol, le vandalisme ou l'acte de violence à l'encontre de l'assuré.

> **L'avance de la caution pénale** est prise en charge pour la remise en liberté de l'assuré en cas de sinistre couvert à l'étranger. Attention cependant, l'assurance ne couvre pas le dommage dans le cas d'une infraction commise à l'étranger.

> **En cas de défense civile à titre supplétif**, la D.A.S. se substitue à l'assureur « responsabilité civile » pour vous défendre en cas d'exclusion de la couverture par ce dernier (pour faute grave par exemple).

> De plus, le cycliste bénéfice de la **garantie « contrats d'assurances » en cas de litige avec ses propres assureurs**. Par exemple avec l'assureur « individuelle accidents » sur le montant des indemnités (pourcentage d'invalidité, indemnité pour dommage esthétique…) ; un différend avec l'assureur « vol du vélo » concernant l'interprétation des garanties ou des exclusions ; un litige avec son propre assureur « responsabilité civile ». C'est la fonction de la D.A.S. au titre de « contre-assureur », au sens littéral du terme. Dans ce contexte, l'indépendance de la D.A.S. joue un rôle essentiel. Du fait même de ces litiges, il est primordial de ne pas coupler la protection juridique à des assurances existantes (« responsabilité civile » ou autres) mais de l'assurer dans une compagnie indépendante et spécialisée, comme c'est le cas de la D.A.S.

LA D.A.S. S'ENGAGE À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS RELATIFS À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU GRACQ DANS TOUTE UNE SÉRIE DE CAS. CETTE ASSURANCE COUVRE TOUS LES MEMBRES DU MÉNAGE AFFILIÉ.

La garantie n'est pas offerte en cas de problèmes contractuels, par exemple pour celui qui a constaté que son vélo a été abîmé dans un avion car il s'agit d'un contrat transport. Ou encore en cas d'achat d'un vélo qui se révèle être affecté d'un vice caché. La garantie est offerte si un problème survient avec un contrat d'assurance lié à la pratique du vélo. La garantie est offerte s'il y a litige avec une compagnie d'assurances sur l'étendue des garanties.

Sachez également que la couverture est mondiale, excepté pour « l'insolvabilité des tiers » qui est limitée à l'Europe et aux pays bordant la Méditerranée. Il n'y a pas de minimum litigieux (à la différence de la protection juridique liée au contrat « responsabilité civile ») sauf en matière de défense civile et de contrats d'assurances où l'enjeu du litige doit être de 247,89 € minimum.

Les sinistres traités par la D.A.S. depuis 2001 dans le cadre du contrat souscrit par le GRACQ témoignent de la nécessité de cette couverture. La majorité rentre dans le cadre de la défense pénale et du recours civil.

Quelques exemples concrets

Tout ça vous semble encore un peu flou ? Alors voici quatre dossiers concrets dans lesquels une demande d'intervention a été adressée à la D.A.S. Ces exemples vous aideront à comprendre dans quels cas la D.A.S. intervient ou non, et de quelle manière l'assurance peut vous assister.

> **Accident avec un véhicule non assuré**
Sur deux files, une automobiliste déboîte brusquement et fait chuter la cycliste affiliée au GRACQ. Malheureusement, les renseignements repris par le tiers sur le constat sont erronés et le véhicule mentionné ne correspond pas à celui couvert par la compagnie adverse. Cette dernière refuse donc légitimement sa garantie (pour mémoire, le recto d'un constat amiable est un document légal et fait force de loi). La D.A.S. fait le nécessaire pour contacter le Fonds Commun de Garantie Automobile (FCGA) et réclame une quittance en faveur de la cycliste. En définitive, le FCGA indemnise la victime.

© TWINMOM

DANS LE CAS DE BLESSURES CORPORELLES, LA D.A.S. PEUT INTERVENIR AFIN D'OBTENIR DE LA PARTIE ADVERSE LES QUITTANCES PROVISIONNELLES AU FUR ET À MESURE DE LA RENTRÉE DES JUSTIFICATIFS MÉDICAUX.

> **Frais médicaux et expertise médicale**
Un automobiliste ouvre sa portière au moment où la cycliste passe à hauteur de sa voiture. L'affiliée chute lourdement sur la chaussée et se blesse grièvement. Il y a constat de police (il y a toujours lieu de réclamer l'attestation de dépôt de plainte et le procès-verbal d'audition aux autorités, ces dernières ayant l'obligation d'en fournir une copie). Les versions étant concordantes, la compagnie de l'automobiliste ne rechigne nullement pour accorder sa garantie. La D.A.S. met tout en œuvre pour obtenir de cette dernière des quittances provisionnelles au fur et à mesure de la rentrée des justificatifs médicaux. Le problème se pose au moment de fixer le taux d'invalidité que conserve la victime. La D.A.S. permet alors à cette dernière de faire appel au médecin expert de son choix qui pourra l'assister lors des consultations réclamées par le médecin-conseil de la partie adverse et plus particulièrement au moment où l'expertise médicale amiable est mise sur pied. La proposition de la compagnie « tiers » ne convenant pas à l'affiliée et l'affaire venant devant les tribunaux, nous autorisons la consultation d'un avocat (libre choix également).

À ce jour (l'affaire date de plus de cinq ans), le cas n'est toujours pas entièrement solutionné et l'on reste en attente d'une nouvelle fixation d'audience, les délais en justice étant de plus en plus longs. La D.A.S. assure le suivi administratif et prend en charge les frais et honoraires des divers conseils.

> **Accident sur le chemin du travail**
Un employé se rendant à son travail à vélo se fait renverser par un automobiliste qui lui refuse la priorité de droite. La responsabilité du conducteur de la voiture est indéniable et n'est d'ailleurs nullement contestée. Le vélo n'est pas abîmé, seul le cycliste est légèrement blessé.

Comme l'accident a lieu sur le chemin du travail, il appartient prioritairement à l'assureur-loi (accidents du travail) d'intervenir. Dans le cas présent, il règle intégralement les justificatifs médicaux (hôpital, ambulance, pharmacie) concernant les blessures et exerce son recours contre l'assureur de la partie adverse. De par son statut, la victime

© E. CORNO

bénéficie auprès de son employeur du paiement de son salaire entier pendant le premier mois d'incapacité temporaire éventuelle. Dans le cas présent, les blessures étant sans gravité, l'incapacité temporaire est de courte durée.

La D.A.S. n'a nul besoin d'ouvrir un dossier, l'indemnisation totale étant du ressort de l'assureur-loi de l'employeur. Certains de ces contrats spécifiques, concernant des travailleurs de communautés européennes, interviennent même pour les dégâts au vélo lorsqu'il y en a. En cas d'accident, il faut impérativement prévenir sa mutuelle et dans le cas bien précis de sinistres « accidents du travail » ou « sur le chemin du travail », il ne faut pas payer le médecin ou l'hôpital mais bien signaler de quel type d'accident il s'agit.

> **Verbalisation pour infraction au code de la route**
Une cycliste est verbalisée pour avoir brûlé un feu rouge après avoir remonté une file de véhicules immobilisés. Elle reconnaît l'infraction et, pour sa défense, explique l'avoir fait en connaissance de cause pour ne pas freiner la circulation lorsqu'elle se remettrait en mouvement à la phase verte des feux. La cycliste désire une intervention de la D.A.S. pour pouvoir annuler ou réduire le montant de l'amende. La compagnie refuse sa garantie car l'infraction est incontestable et reconnue. De plus, l'amende réclamée correspond au minimum applicable. Nous demandons à l'affiliée de la régler sans tarder car en cas d'une action en justice, ce montant ne pourra être revu qu'à la hausse et l'infraction pourra être requalifiée en faute grave.

LA D.A.S. N'INTERVIENT PAS EN CAS D'ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ : L'INDEMNISATION TOTALE EST DU RESSORT DE L'ASSUREUR-LOI DE L'EMPLOYEUR. L'ASSURANCE N'INTERVIENT PAS NON PLUS EN CAS DE VERBALISATION POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE.

Encore des questions ?

Vous avez encore des questions par rapport à votre assurance en protection juridique ? Suite à un accident à vélo, vous souhaitez faire intervenir la D.A.S. ? N'hésitez pas à prendre contact avec notre courtier en assurance !

DEDALE Assurances & Placements
www.dedale-assurances.be

Serge Heuschen
DÉDALE SA
Responsable du Département Sinistres
T : 04 229 88 35
F : 04 229 88 38
serge@dedale-assurances.be

Pour redonner vie à vos rues, signez !

Le 5 décembre dernier a vu le lancement de l'initiative citoyenne européenne (ICE) « 30 km/h – Redonnons vie à nos rues ! » qui s'inscrit dans la droite ligne de notre campagne « Ville/Village 30 ». Le principe : mêmes arguments, mêmes revendications, mais cette fois-ci au niveau européen !

Faire du 30 km/h la vitesse par défaut en agglomération et des vitesses supérieures l'exception, ce n'est pas une utopie ! La ville autrichienne de Graz a été la première à faire le pas en 1992 et n'envisage pas une seule seconde de faire marche arrière. D'autres villes européennes ont depuis emboîté le pas. Car bien plus qu'une simple limitation de vitesse, cette mesure vise en priorité à restituer à nos rues leur caractère d'espace de vie. C'est une façon très économique et efficiente d'accroître la sécurité routière, mais également de diminuer le bruit et la pollution. C'est aussi un bon moyen d'encourager des choix plus efficients en termes de mobilité.

Des mouvements en faveur du 30 km/h en agglomération existent déjà dans plusieurs pays de l'Union européenne. La toute récente introduction de l'initiative citoyenne européenne nous donne l'occasion d'unir nos forces afin de porter cette revendication au niveau européen. Pour que la Commission européenne examine notre demande et la transforme éventuellement en proposition législative, nous devons à présent récolter un million de signatures d'ici le 13 novembre 2013. Le défi est de taille, mais nous sommes persuadés qu'il peut être relevé.

Comment procéder ?

La pétition peut être signée directement en ligne. Malheureusement, le formulaire imposé par la Commission européenne comporte certaines limites. Si vous éprouvez des difficultés pour signer, voici comment procéder :

Étape 1 : rendez-vous sur http://fr.30kmh.eu
Étape 2 : cliquez sur l'onglet vert « signez ! »
Étape 3 : cliquez sur l'onglet « soutenir » tout en bas de la page
Étape 4 : remplissez tous les champs nécessaires et terminez la procédure en cliquant sur l'onglet « soumettre ». Vous recevrez normalement un message confirmant votre signature.

Vous ne parvenez pas à utiliser le formulaire ? Pas de panique : vous pouvez également signer la pétition en version papier, dans une des Maisons des Cyclistes ou en la téléchargeant à partir du site http://fr.30kmh.eu (onglet « Agir » > « Formulaire de signature »).

Ça y est, votre signature est validée ? Félicitations, vous pouvez à présent passer à l'étape suivante : transmettre le formulaire à votre famille, vos amis, vos collègues… et les convaincre du bien-fondé de notre démarche !

« ICE », késako ?

Depuis avril 2012, les citoyens européens peuvent agir sur la législation européenne : c'est ce qu'on appelle une initiative citoyenne européenne. Si une série de conditions sont remplies, la Commission européenne a l'obligation d'examiner l'ICE. Elle peut ensuite la transformer – ou non – en une proposition législative, qui suivra la procédure législative habituelle.

Quelles sont les conditions à rencontrer ?
> l'initiative doit être portée par au moins sept citoyens européens d'un État membre différent.
> l'initiative doit être soutenue par un million de signatures au moins, dans les douze mois suivant son enregistrement. Ces signatures doivent provenir d'au moins sept États membres, chacun devant présenter un nombre spécifique de signatures (16.500 pour la Belgique)..

Si les organisateurs parviennent à récolter un million de signatures (vérifiées) au moins, la Commission européenne doit examiner l'ICE dans les trois mois.

http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr

Le conseil « vélo » du… Comptoir du Cycle

Il neige ce matin ? C'est l'heure de sortir vos pneus neiges ou vos pneus à clous ! Et si vous n'en avez pas, voici un petit truc pour éviter les glissades à vélo : fabriquez vous-mêmes des chaînes pour les pneus de votre vélo à l'aide… de colsons ! Vous savez, ces colliers de serrage en plastique en vente dans tous les magasins de bricolage ? Placez-les autour de votre roue : comptez environ un colson tous les deux ou trois rayons. Serrez les colsons (fermeture tournée vers l'intérieur de votre roue) de manière à ce qu'ils ne bougent pas, mais veillez à ce qu'ils ne compriment pas votre chambre à air. Coupez ensuite les languettes qui dépassent au ras de la fermeture. Vous voilà paré contre les mauvaises chutes. Bonne route !

Le Comptoir du Cycle
Rue Basse 11
1180 Uccle
T 02 372 28 29
Avantage GRACQ : -10 % sur les vélos neufs et les accessoires

Retrouvez les avantages offerts par nos vélocistes partenaires
www.gracq.org/SERVICES/velocistes

Un kit de réparation pour Brompton

Voilà de quoi ravir les aficionados de la célèbre marque de vélos pliants : une trousse de réparation « spécial Brompton ». Couronné d'un prix lors de sa présentation en mars 2012 au salon du cycle à Taiwan, cet accessoire est à présent disponible à la vente. Sa particularité ? Ses dimensions extrêmement réduites qui lui permettent de s'insérer parfaitement dans… le cadre de votre vélo.

Le kit contient tous les outils nécessaires pour réparer une crevaison ainsi que pour ajuster ou serrer la majorité des pièces de votre vélo. Pratique et design, ce nouvel accessoire devrait être vendu aux alentours de 60 €.

www.brompton.co.uk

Pas si bête : la barre à cadenas

C'est une idée toute simple mais bien utile de la Maison des Cyclistes de Liège. Si vous utilisez votre vélo uniquement entre votre domicile et le parking de la gare de Liège-Guillemins, peut-être n'avez-vous pas envie de vous alourdir d'un cadenas sur votre trajet. C'est précisément l'utilité de la « barre à cadenas » : attachez-y votre cadenas lorsque vous quittez le parking, et retrouvez-le là où vous l'avez laissé le lendemain, en venant garer votre vélo !

Carte blanche ⇨

Vive le libéralisme !

Grâce à la crise, les libéraux de tous bords et de tous poils réussissent ce que les écologistes n'ont jamais atteint : mettre fin à l'industrie automobile en Europe. Surfant sur la vague, les figures de proue de la droite poussent leur logique au maximum de ses capacités destructrices. En ruinant les États pour sauver les banques, en faisant payer l'addition par les citoyens, ceux-ci ont de moins en moins de moyens à leur disposition pour acheter de nouvelles voitures. Et les chiffres de vente plongent. Avec à la clef, une solide diminution de la production et la fermeture d'usines. Cerise sur le gâteau libéral, des travailleurs jetés comme des kleenex usagés ne doivent plus se déplacer en voiture pour aller au boulot qu'ils n'ont plus. D'une pierre deux coups, on diminue le trafic et la pollution.

© WENDELL

Avec les fermetures en France (Peugeot) et en Belgique (Ford), les grands esprits de droite rappellent que les salaires des travailleurs sont trop élevés. Leur refrain tombe dans les oreilles compréhensives des dirigeants européens de gauche et de droite, tous motivés par la disparition accélérée de l'industrie automobile. Tout en prenant des mesures destinées à jeter de la poudre aux yeux des amateurs des quatre roues. Avec les libéraux, pas d'arguments minables contre la voiture. On fait croire qu'on est pour, on gaspille des sommes colossales pour des primes en tout genre pour des 4x4 verts, et en douce, on œuvre à la fin de l'automobile. Ça, c'est de la subtilité. Pas de discours culpabilisant. Non, roulez braves gens, on s'occupe de tout.

Plus on réduit les salaires directs et indirects, les interventions de l'État, moins les consommateurs ont d'argent à leur disposition pour s'offrir un nouveau (ou même un vieux) véhicule, accaparés qu'ils sont à satisfaire leurs besoins primaires. Vous rajoutez à cela la perspective d'une augmentation continue des prix de l'essence par une action combinée du pic pétrolier et de la très grande soif de pétrole qui anime la Chine et l'Inde, et vous obtiendrez immanquablement une chute vertigineuse des ventes de voitures. Et ce jusqu'à la fermeture de la dernière usine, ce qui ne devrait plus tarder.

Bientôt les fonctionnaires des services d'immatriculation ne serviront plus qu'à radier les plaques car la croissance du nombre de voitures va s'arrêter pour emprunter une courbe négative. Au bout du compte, le nombre de voitures en circulation diminuant sans cesse de plus en plus vite, tous ces gratte-papier ne seront plus nécessaires et ne devront plus être remplacés, ce qui comblera de joie les penseurs de droite pour qui il y a toujours trop de fonctionnaires et trop d'État. Cette diminution du nombre de fonctionnaires réduira la charge des États qui pourront ainsi plus vite rembourser les dettes contractées pour sauver les banques.

Alors, merci qui ?

T. WYNSDAU

Merci Saint Nicolas !

Si les cyclistes savent se montrer fermes lorsqu'ils revendiquent, ils savent également dire «merci». Et quelle plus belle occasion pour ce faire que la Saint-Nicolas ?

> Un grand merci à Saint Nicolas pour ce bon morceau de chocolat, et surtout aux volontaires du GRACQ qui ont affronté neige et froid pour faire la distribution. @+ – FRÉDÉRIC

> Et merci à Saint Nicolas « Bruxelles Mobilité » pour les pistes cyclables dégagées ce matin ! À Auderghem en tout cas… – BERNARD

> Et merci pour avoir posé un magnifique parking vélo devant ma porte cochère, accompagné de larges bacs à plantes pour protéger le tout. Je me dis que ça fait déjà 5,5 m récupérés sur le stationnement auto. Le tout obtenu sur simple demande (très) motivée, cosignée par les copropriétaires, les locataires et des voisins. Quatre mois de suivi auprès du conseiller en mobilité (le nôtre est très bien, non on ne vous le prêtera pas) et un très léger *push* auprès de deux échevines. Maintenant je rentre enfin facilement le bakfiets et les dix cyclistes de la maison en profitent… – LIÉVIN

Sur présentation de votre carte de membre, vous pourrez bénéficier de nombreuses réductions chez nos partenaires ! Découvrez l'ensemble de vos avantages sur : www.gracq.org/membre

CARTE DE MEMBRE

GRACQ
LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL

Date de validité : voir verso

Agenda ⇨

Janvier ⇨

BRUXELLES – SAMEDI 19/01 DE 10H À 16H
FORMATION AMÉNAGEMENTS (3/3) : PLANIFICATION ET PARTICIPATION
Comment agir sur la mobilité de votre quartier à Bruxelles ? Vous avez des idées pour améliorer la mobilité mais ne savez pas à qui en parler ? Des travaux ont été effectués dans votre quartier et vous n'étiez pas au courant ? Vous ne savez pas qui fait quoi en matière d'urbanisme ? Le troisième volet de notre série de formations "aménagements", organisé en collaboration avec Inter-environnement Bruxelles (IEB), se penchera sur les mystères de la législation en matière d'urbanisme, pour savoir où, quand et comment agir. La formation se tiendra à Mundo-B (rue d'Edimbourg, 26 à Ixelles). Inscription obligatoire.
ℹ Séverine Vanheghe – 081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

BRUXELLES – SAMEDI 26/01 DE 10H À 13H
FORMATION « BASE DE DONNÉES »
La base de données du GRACQ est un outil précieux et puissant. Maîtriser son utilisation vous permettra entre autres d'y faire des recherches parmi les 6000 fiches contact (cyclistes, journalistes, politiques), d'y encoder vos sympathisants locaux, ou d'en extraire un listing actualisé des cyclistes de votre région. La formation se déroulera à la Maison des Cyclistes de Bruxelles. Inscription obligatoire.
ℹ Séverine Vanheghe – 081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

BRUXELLES – SAMEDI 26/01 DE 14H À 17H
FORMATION « SITE WEB »
Le site web du GRACQ est un des outils de communication fondamentaux de l'association. Il permet l'échange d'information avec le grand public, mais aussi entre les locales et les permanents. Au terme de cette formation vous serez capable de gérer les pages web de votre locale. La formation se déroulera à la Maison des Cyclistes de Bruxelles. Inscription obligatoire.
ℹ Séverine Vanheghe – 081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

Février ⇨

BRUXELLES – MERCREDI 20/02 À 20H
RÉGIONALE GRACQ – FIETSERSBOND
Rencontre régionale avec le Fietsersbond afin d'aborder les sujets supra-communaux concernant nos deux associations. Rendez-vous au 63, rue du Vieux Marché aux Grains.
ℹ Vanessa Köllmann – 02 502 61 30
vanessa.kollmann@gracq.org

Mars ⇨

BRUXELLES – SAMEDI 02/03 DE 9H30 À 16H30
FORMATION AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (1/3) : NOTIONS THÉORIQUES
Pour débuter ce nouveau cycle de formations sur les aménagements cyclables, le GRACQ vous invite à une formation théorique sur les principes de base d'aménagements en faveur du vélo (réseau cyclable, mixité ou séparation, pistes cyclables, bandes bus+vélo, tram et vélo, ville 30 et ralentissement de la vitesse, aménagements en carrefours et giratoires...). Ces notions théoriques seront complétées par une formation sur le terrain prévue en mai-juin 2013, à Namur et à Bruxelles.
ℹ Séverine Vanheghe – 081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

BRUXELLES – SAMEDI 16/03
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Pas encore de programme ni d'horaire précis, mais retenez déjà la date de notre prochaine assemblée générale ordinaire, le 16 mars 2013.

Retrouvez l'agenda complet du GRACQ en ligne sur www.gracq.org.
Pour l'agenda des activités cyclistes dans votre région, rendez-vous sur www.maisondescyclistes.be

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2013 !

Non distribution ou changement d'adresse
Secrétariat GRACQ – rue de Londres 15 – 1050 Bruxelles

Les Maisons des Cyclistes, à votre service !
Location de matériel, petites réparations, formations, vélotours guidés, gravure du vélo, boutique, info et conseils : les Maisons des Cyclistes facilitent le quotidien des cyclistes. Sur présentation de votre carte de membre du GRACQ, vous profitez en plus de 10% de réduction sur tous les services.

www.maisondescyclistes.be (Wallonie)
www.provelo.org (Bruxelles)

Le GRACQ près de chez vous

Secrétariat général
Maison des Cyclistes de Bruxelles
Rue de Londres 15
1050 Bruxelles
T 02 502 61 30
info@gracq.org

Secrétariat wallon
Maison des Cyclistes de Namur
Place de la Station 1
5000 Namur
T 081 22 35 95
wallonie@gracq.org

www.gracq.org

www.facebook.com/gracq
www.twitter.com/gracq

Bruxelles	Luc Degraer	T 02 215 45 94
Anderlecht	Pascale Panis	T 0476 25 33 01
Auderghem	Catherine de Frescheville	T 02 675 76 66
Bruxelles-Ville	Laurent Moulin	T 0499 03 09 01
Etterbeek	Yves Fourneau	T 0494 57 70 39
Evere	Bernard Dehaye	T 02 215 36 25
Forest	Marc Beekman	T 0495 49 59 24
Ganshoren	Julio Sanchez	T 02 502 61 30
Ixelles	Matthieu Bertrand	T 0473 19 64 07
Jette	Guy Egerickx	T 02 424 27 13
Molenbeek	Benjamin Nieuwland	T 0484 12 96 08
Saint-Gilles	Nadège Mote	T 0471 49 83 85
Saint-Josse	Daniel Apelbaum	T 02 242 42 54
Schaerbeek	Luc Degraer	T 02 215 45 94
Uccle	Thierry Wynsdau	T 0498 54 05 90
Watermael-Boitsfort	Philippe Delchambre	
Woluwe-St-Lambert	Simon van der Linden	T 0495 44 06 34
Woluwe-St-Pierre	Philippe Bertrand	T 0476 52 26 68
Brabant wallon	Philippe Degand	T 010 65 66 90
Braine-l'Alleud	Fabienne Leclère	T 02 387 15 89
Braine-le-Château	Pierre Depret	T 02 366 04 88
Chastre	Bruno Van Zeebroeck	T 010 65 15 44
Chaumont-Gistoux	Damien Jacobs	T 0472 23 78 54
Court St Etienne	Jean-Luc de Wilde	T 010 61 69 39
Genappe	Tanguy Isaac	T 010 61 51 70
Grez-Doiceau	Henri Briet	T 010 84 40 55
Lasne	Daniel Dekkers	T 02 633 47 59
Nivelles	Francis Doignies	T 0497 54 82 70
Ottignies-LLN	Bernard De Maet	T 0498 70 99 99
Perwez	Dominique Berghman	T 081 65 61 94
Rebecq	Claudine Lienard	T 067 63 67 54
Rixensart	Felix Bonte	T 02 653 29 30
Tubize	Marie-Christine Deprez	T 0485 43 64 66
Villers-la-Ville	Dimitri Phukan	T 0486 56 88 66
Walhain	Renate Wesselingh	T 010 65 12 05
Waterloo	Karine Malpas	T 0476 23 12 30
Wavre	Georges Martens	T 010 41 44 42

Hainaut		
Ath	Frédéric Hennebicq	T 0495 50 66 67
Beaumont	Jean-Luc Bouvrat	T 0477 97 54 45
Braine-le-Comte	Catherine Huyghe	T 067 55 35 37
Charleroi	Hélène Moureau	T 0498 72 09 35
Comines	Édouard Debelder	T 056 55 73 78
Courcelles	Laurent Lesage	T 071 46 40 54
Fleurus	Emmanuel Lecharlier	T 071 81 95 99
Lessines	Jean-Marie Dubois	T 068 33 59 66
Leuze-en-Hainaut	Marina Dedier	T 069 23 41 96
Mons	Laurent Docquier	T 0477 39 35 47
Mouscron	Christophe Boland	T 0478 53 15 78
Pont-à-Celles	Jean-Marc Malburny	T 071 84 25 46
Soignies	Christian Degrave	T 0473 93 27 43
Thuin	Gérard Verhaeghe	T 071 96 77 66
Tournai	Gisèle Roland	T 0476 25 67 50
Liège		
Basse-Meuse	Bernard Gabriel	T 0495 78 08 52
Ans	Emmanuel Mortier	T 04 246 48 36
Chaudfontaine	Éric Villers	T 04 365 66 95
Donceel	Vincent Cardyn	T 019 33 12 65
Esneux	Arnaud Ollivier	T 0494 70 32 02
Eupen	Arnold François	T 087 56 03 71
Herstal	Michel Murzeau	T 04 264 83 94
Huy	Liliane Schaner	T 0494 59 64 64
Liège	Julien Fastré	T 0486 54 06 60
Ourthe-Amblève	Marc Dossin	T 0479 68 57 07
Verviers	Jean-Pierre Bertels	T 0475 75 59 22
Luxembourg		
Libramont	Philippe Coibion	T 061 25 61 48
Marche-en-Famenne	Sylvie Ferrant	T 0479 64 68 57
Namur		
Assesse	Patrick Colignon	T 083 69 92 75
Ciney	Patrick Jacquemin	T 0477 56 09 65
Gembloux	Patrick Hoebeke	T 0476 61 60 55
Mettet	Francis Hance	T 071 72 82 12
Namur	Jean-Paul Dock	T 081 73 66 22
Rochefort	Didier Corbion	T 084 21 08 67
Sombreffe	Philippe Tournay	T 071 88 78 56
Fietsersbond : association partenaire néerlandophone		
Secrétariat bruxellois	brussel@fietsersbond.be	T 02 502 68 51

Vous désirez envoyer un courrier électronique à une locale du GRACQ ?
Toutes les adresses de contact sont sous la forme : *locale@gracq.org*
(exemple : pour joindre la locale d'Eupen : *eupen@gracq.org*).

GRACQ
LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL

Éditeur responsable : Mathieu De Backer – rue de Londres 15 – 1050 Bruxelles – Bureau de dépôt : Bruxelles X